

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2025 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Education

11. Tarifs de services périscolaires 2025-2026

Valérie OLLIVIER donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La fixation des tarifs d'accès aux services périscolaires constitue une compétence exclusive des collectivités territoriales gestionnaires (article R.531-52 du code de l'éducation).

Contexte général

Depuis plusieurs années, la commune de Vire Normandie veille à proposer des services périscolaires de qualité, accessibles et adaptés aux besoins des familles. Ces services incluent la restauration scolaire, la garderie, l'étude surveillée et les accueils de loisirs.

Néanmoins, la collectivité est confrontée à une augmentation continue de ses charges de fonctionnement :

- Hausse des coûts salariaux en lien avec la réglementation et la nécessité de recruter du personnel qualifié ;
- Inflation des coûts des denrées alimentaires, produits d'entretien et équipements ;
- Besoin de modernisation des structures périscolaires.

Il est donc proposé d'appliquer une augmentation de 1,9 % sur les tarifs de l'ensemble des services périscolaires à compter de la rentrée 2025.

Encadrement des réservations hors délai

Par ailleurs, la commune constate un nombre de réservations hors délai important (au-delà de la veille avant 10h) ce qui nuit à l'organisation des services, génère des coûts supplémentaires et impacte la qualité de l'accueil.

Afin de responsabiliser les familles et en cohérence avec les pratiques d'autres communes équivalentes, il est proposé de renforcer le caractère dissuasif des tarifs exceptionnels **en cas de non-respect des délais de réservation**. Trois hypothèses tarifaires sont étudiées :

- Une majoration de 50 % par rapport au tarif habituel ;
- Une majoration de 100 % (doublement du tarif) pour les cas les plus sensibles ;
- Un tarif unique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250718-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Délibération n°2025/07/07/11 du 7 juillet 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Objectifs :

- Améliorer la prévisibilité des effectifs ;
- Réduire les gaspillages ;
- Garantir un accueil de qualité ;
- Harmoniser les pratiques avec d'autres communes.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.
Considérant l'avis favorable de la Commission Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement et Culture du 3 juin 2025,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 18 Juin 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 juin 2025,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'appliquer une hausse de 1.9% des tarifs pour l'année scolaire 2025-2026 (tarifs ci-dessous)
- D'instaurer une grille tarifaire avec majoration en cas de réservation hors délai
- D'appliquer un tarif majoré unique
- De donner tous les pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente décision.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	08
Vote Pour	47	08
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250718-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/11 du 7 juillet 2025 à 20h30

	TARIFS 2024/2026	Proposition TARIFS 2025/2026 1,9%	Proposition TARIFS MAJORE S 2025/2026 Tarif unique	OBSERVATIONS
GARDERIES (Matin ou Soir)				
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	1,73			
- Quotient ≤ 600	0,81	0,83	2,00	
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	0,93	0,94	2,00	
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	1,04	1,06	2,00	
- Quotient ≥ 1501	1,15	1,17	2,00	
ETUDES SURVEILLEES				
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	2,43			
- Quotient ≤ 600	1,15	1,17	3,00	
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	1,28	1,30	3,00	
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	1,39	1,42	3,00	
- Quotient ≥ 1501	1,50	1,53	3,00	
RESTAURANT SCOLAIRE				
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	4,22			
- Quotient ≤ 600	3,23	3,29	7,00	
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	3,35	3,41	7,00	
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	3,40	3,47	7,00	
- Quotient ≥ 1501	3,46	3,52	7,00	
CENTRE DE LOISIRS 1/2 journée avec repas				
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	10,97			
- Quotient ≤ 600	7,35	7,49	13,00	
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	7,91	8,06	13,00	
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	8,48	8,64	13,00	
- Quotient ≥ 1501	9,04	9,21	13,00	
- Tarif Partenaire	5,75	5,86	13,00	
CENTRE DE LOISIRS 1/2 journée sans repas				
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	8,23			
- Quotient ≤ 600	5,09	5,19	11,00	
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	5,65	5,76	11,00	
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	6,22	6,34	11,00	
- Quotient ≥ 1501	6,78	6,91	11,00	
- Tarif Partenaire	3,49	3,56	11,00	
CENTRE DE LOISIRS 1/2 journée avec repas Hors Vire Normandie				
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	15,91			
- Quotient ≤ 600	12,43	12,67	18,00	
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	12,99	13,24	18,00	
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	13,56	13,82	18,00	
- Quotient ≥ 1501	14,12	14,39	18,00	
- Tarif Partenaire	10,83	11,04	18,00	
CENTRE DE LOISIRS 1/2 journée sans repas Hors Vire Normandie				
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	12,07			
- Quotient ≤ 600	9,04	9,21	16,00	
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	9,60	9,78	16,00	
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	10,17	10,36	16,00	
- Quotient ≥ 1501	10,73	10,93	16,00	
- Tarif Partenaire	7,44	7,58	16,00	
CENTRE DE LOISIRS à la journée Vire Normandie (avec repas)				
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	19,20			
- Quotient ≤ 600	12,44	12,68	24,00	
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	13,56	13,82	24,00	
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	14,70	14,98	24,00	
- Quotient ≥ 1501	15,82	16,12	24,00	
- Tarif Partenaire	9,24	9,41	24,00	
CENTRE DE LOISIRS à la journée Hors Vire Normandie (avec repas)				
- Exceptionnel (sans réservation dans les délais)	27,98			
- Quotient ≤ 600	21,47	21,88	30,00	
- 601 ≤ Quotient ≤ 1200	22,59	23,02	30,00	
- 1201 ≤ Quotient ≤ 1500	23,73	24,18	30,00	
- Quotient ≥ 1501	24,85	25,32	30,00	
- Tarif Partenaire	18,27	18,62	30,00	

Accusé de réception en préfecture de l'intérieur
 014-200060176-2025-07-11-DPE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet le 18/07/2025
 Publication : 18/07/2025

Délibération n°2025/07/07/11 du 7 juillet 2025 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **39**

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **08**

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : **08**

Nombre de membres absents : **0**

Le 7 Juillet 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 1^{er} juillet 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 1^{er} juillet 2025.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
HAMEL Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20250718_11 DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/11 du 7 juillet 2025 à 20h30

LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		Cindy COIGNARD
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Sabrina LABROUSSE
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre Henri GALLIER
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri		<input checked="" type="checkbox"/>		Corentin GOETHALS
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud		<input checked="" type="checkbox"/>		Michel LELARGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250718-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025

Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/11 du 7 juillet 2025 à 20h30